

CIPADECK^{md} PAVER & CONCRETE SEALER **SCCELLANT POUR PAVÉ ET BÉTON**

DESCRIPTION

Cipadeck^{md} Paver & Concrete Sealer est un scellant clair de résine acrylique à base de solvant pour le pavé imbriqué et le béton. Disponible en fini luisant ou anti dérapant, il demeure clair, sans jaunissement à l'exposition extérieure. Rencontre les normes de l'Ozone Transport Commission (OTC) en vigueur depuis janvier 2005 aux USA et depuis le 9 septembre 2010 au Canada.

APPLICATIONS

- Le scellement de tout béton estampé, coloré ou non, les pavés imbriqués de trottoirs, d'allées, ou de patios résidentiels et commerciaux.
- Le scellement de tout béton extérieur, vertical ou horizontal.
- Le scellement de planchers de béton dans les usines ou entrepôts.

AVANTAGES

- Donne un effet mouillé au fini luisant.
- Couleur stable (contient un stabilisant UV spécial)
- Peut être appliqué sur les bétons neuf ou vieux
- Protège contre la pénétration des sels de déglçage, de l'humidité, des taches d'huile, de graisse ou de saleté.
- Disponible en fini luisant et anti dérapant.
- Conforme à la norme OTC (V.O.C. <350 GM/L)

PRÉPARATION

La surface idéale est neuve et propre. Cipadeck^{md} Paver & Concrete Sealer devrait être appliqué directement après que les pavés ont été installés, nettoyés et qu'ils ont eu le temps de bien sécher. Le béton neuf doit être sec. Pour le traitement d'une surface existante, celle-ci doit être propre et sèche, libre de toute souillure, graisse ou huile. Si un doute subsiste, un nettoyage chimique est recommandé. Ne jamais nettoyer ces surfaces au jet de sable. En cas de doute, communiquer avec un représentant technique de CPD^{md}.

Les pavés doivent être nettoyés avec une solution diluée de 6:1 de Sure Klean Detergent 600. Utiliser tel que recommandé par le fabricant. Bien rincer et laisser sécher complètement avant d'appliquer le Cipadeck^{md} Paver & Concrete Sealer. Les pavés nettoyés au jet d'eau sous pression nécessiteront un temps de séchage plus long pour permettre le séchage de l'eau qui a pénétré dans et aux alentours des pavés. L'application de Cipadeck^{md} Paver & Concrete Sealer avant que les pavés soient secs piègera l'humidité et la surface deviendra blanche.

APPLICATION

Ne pas diluer avec du solvant. Appliquer tel quel. Appliquer Cipadeck^{md} Paver & Concrete Sealer à l'aide d'un vaporisateur basse pression résistant à l'acétone SEULEMENT (Chapin X-Treme^{md} ou équivalent avec embout calibré à 1 gallon/minute). L'usage d'un rouleau n'est pas recommandé. Une deuxième couche mince peut être nécessaire dans certains cas pour uniformiser le fini. Si une deuxième couche est nécessaire, laisser sécher la première au moins 24 heures. Ne pas appliquer en trop la deuxième couche. Les chaudières de ce produit sont blanches pour contrer l'accumulation de chaleur par temps chaud. Les solvants contenus dans ce produit sont extrêmement inflammable. Ne jamais laisser une chaudière en exposition directe au soleil. Lire attentivement la fiche signalétique du produit avant l'utilisation.

NOTE :

Avant l'application sur un béton qui a déjà été traité, faire un essai de compatibilité.

RESTRICTIONS

Cipadeck^{md} Paver & Concrete Sealer n'est pas recommandé pour :

- application sur une surface mouillée ou humide
- utilisation à l'intérieur d'un bâtiment habité ou occupé
- les applications en tant qu'enduit résistant aux produits chimiques
- aux endroits où des solvants sont utilisés
- l'application sur un béton carbonaté

- application directement sous les rayons du soleil
- en cas de chaleur extrêmes
- en cas de vent fort
- application si la température est de moins de 5°C (40°F).
- Pour de meilleurs résultats, conditionner le produit à 10°C (50°F) avant d'appliquer

RENDEMENT APPROXIMATIF

Selon la porosité et la texture de la surface:

- A) première couche, 4,9 m²/L - 7.4 m²/L
(200-300 pi²/U.S. gallon).
- B) Deuxième couche (optionnelle) 7.4m²/L - 9.8 m²/L
(300-400 pi²/U.S. gallon)

NORMES

Conforme au National Volatile Organic Compounds Emission Standards for Architectural Coatings, Federal EPA Regulation 40 CFR Partie 59. Conforme aux normes de l'Ozone Transport Commission Volatile Organic Compound Emission Standard. (V.O.C. <350 gm/L).

EMBALLAGE

205L (54 gal U.S.) – 218 Kg (480 lb)
18.9L (5 gal U.S.) – 19.5 Kg (43 lb)

NETTOYAGE

Nettoyer l'équipement avec le CPD^{md} Xylol immédiatement après l'usage.

Caution : CPD^{md}Xylol est inflammable.

ENTREPOSAGE

Garder à l'intérieur, loin des éléments chauffants et des flammes nues. Garder le contenant hermétiquement fermé. Le gel n'affectera pas le produits. La température du produit avant utilisation doit être au minimum 10°C.

DURÉE DE CONSERVATION

Deux ans à partir de la date de fabrication lorsqu'entreposé dans son emballage original et dans les conditions recommandées.

DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

Liquide inflammable. Consulter la fiche de données de sécurité pour des instructions spécifiques. FDS #403.

GARANTIE

Les recommandations et les renseignements ci-haut fournis sont basés sur nos recherches en laboratoire ainsi que sur les expériences menées par un laboratoire indépendant. Ces derniers sont, à notre connaissance, exacts et véridiques dans les limites des paramètres retenus lors des dites expériences. Toutefois, aucune garantie expresse ne peut être fournie et la pertinence du produit choisi ne peut être garantie puisqu'il est impossible de connaître tous les usages que l'on fait de nos produits, ni de contrôler ou prévoir toutes les variations paramétriques pouvant découler des conditions climatiques, des conditions d'application, des méthodes utilisées ou du type de surface sur laquelle est appliqué l'un ou l'autre de nos produits. L'utilisateur de nos produits devra lui-même effectuer ses propres essais sur des échantillons afin de vérifier si le produit convient aux conditions spécifiques du projet.

CPD^{md} n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, pour le présent produit, incluant sans restrictions des garanties implicites quant à la valeur marchande ou la pertinence du produit pour un usage spécifique.

Dans tous les cas, CPD^{md} limite sa responsabilité à fournir la quantité de produit nécessaire pour traiter à nouveau ou pour réparer les endroits spécifiques où un produit CPD^{md} a été appliqué. CPD^{md} se réserve le droit de déterminer la cause exacte de tout problème en recourant aux méthodes et essais d'usage. CPD^{md} n'assume aucune autre responsabilité telle que pour dommages-intérêts, directs ou indirects, dans tout cas où violation de la présente garantie, négligence ou responsabilité sans faute sont invoquées.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE PEUT ÊTRE MODIFIÉE NI PROLONGÉE PAR LES REPRESENTANTS DE CPD^{md} PAR SES AGENTS DISTRIBUTEURS OU PAR SES CONCESSIONNAIRES